



Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

PROCES-VERBAL du lundi 9 octobre 2023

Commission restreinte

BRIE COMTE ROBERT – STADE LUCIEN DESTAL 1– NNI 770530201

Cette installation sportive était classée T5 jusqu'au 24/04/2015.

Installation visitée par Mme GODEFROY, membre de la C.D.T.I.S., le 29/09/2023.

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 signée par le propriétaire le 29/09/2023 et des documents transmis :

- Le plan côté des vestiaires
- Le plan de l'aire de jeu
- Le rapport de visite
- L'Autorisation d'Ouverture au Public du 25/08/2005

Remarque de la C.D.T.I.S. :

- **La largeur du terrain doit être de 68 m**
- **La zone technique doit-être tracée**
- **Les bancs de touche doivent se trouver à au moins 2,50m de le ligne de touche**
- **les buts de foot réduit doivent être positionnés à au moins de 2,50m de la ligne de touche**

- **la zone de sécurité entre la piste d'athlétisme et l'aire de jeu est inférieure à 2,50m, à deux angles du terrain. Recommandation :** Lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lince, ceux-ci doivent être démontables aux angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m. Le revêtement de la piste d'athlétisme doit être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m

Au regard des éléments transmis, la C.D.T.I.S. transmet le dossier à la C.R.T.I. S.